

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le lundi 12 octobre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 6 octobre 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 32

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,
Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie
RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame
Sandrine VILLEMIN, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-
Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Rosa SAADI,
Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge
GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Monsieur Thierry BRAYARD,
Madame Laure MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE,
Madame Karine BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA,
Monsieur Vincent PINEL, Conseillers municipaux.

Ont donnée pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGRO

2020DELIB0130 - ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ D'UN VÉHICULE LÉGER DE LA COMMUNE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2112-1 et 2211-1,

Vu l'instruction codificatrice n° 96-078-M14 du 1^{er} août 1996,

Vu la circulaire NOR/INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M14,

Vu l'avis de la Commission « Transition écologique, Environnement, Bâtiments Communaux » en date du 6 octobre 2020,

Considérant la nécessité de renouveler le parc automobile de la Commune,

Considérant la nécessité de procéder à la vente des véhicules municipaux réformés,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers dont le montant est supérieur à 4 600 €,

Considérant qu'il convient de sortir de l'inventaire du patrimoine de la ville des biens mobiliers et matériels, dont elle était propriétaire, qui ont été cédés,

Après en avoir délibéré, et par 33 voix pour

ARTICLE 1^{ER} : DECIDE l'aliénation de gré à gré du véhicule de la Commune, dont l'identification, l'immatriculation, l'identité et les coordonnées de l'acquéreur, ainsi que le prix de vente figurent ci-après :

VEHICULE	IMMATRICULATION	ACQUEREUR	ADRESSE	PRIX DE VENTE
Toyota Aurius	EX-969-XX	MAINTENANCES SYSTEME	15 rue Langlier Renaud 93210 SAINT DENIS LA PAINE	16 500 €

ARTICLE 2 : DECIDE d'autoriser la sortie de l'inventaire du patrimoine de la Ville le bien mobilier ci-dessous :

LIBELLE	VALEUR ACHAT	VNC	N°INVENTAIRE
Toyota Aurius	23 974 €	14 904,32 €	201801-00092

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette vente dès que la présente délibération sera exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 octobre 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Le Maire,



Charles ASLANGUL